

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par les mots :

« , se prémunissant de toute partialité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement est devenu un enjeu politisé censé représenter un progrès continu. Ce rapport doit échapper à cette vision et être impartial pour qu'une politique objective puisse être menée.